

La biosécurité ou comment prévenir les maladies en élevage ovin ?

98 % de taux de satisfaction en 2023*

*étude réalisée auprès de nos stagiaires

vous propose une formation :

OBJECTIFS :

- Être capable de prendre en compte les objectifs de la biosécurité et les appliquer dans son élevage.
- Être capable d'évaluer le niveau de biosécurité de son élevage.

Mercredi 23 octobre 2024

Matin :à
Après-midi : Chezà



Intervenants :

Docteur Pierre AUTEF,
vétérinaire spécialisé en médecine
des ovins à Bellac en Haute-Vienne

Financé par



Cofinancée par :



**Renseignez-vous auprès
de votre GDS**

Programme de la journée

► MATIN : partie théorique en salle

> 3H30 :

- Les objectifs de la formation,
- Les principes de la biosécurité au travers de quelques exemples : piétin, gale psoroptique, strongles digestifs résistants, paratuberculose... :
- Ne pas introduire de maladies
- Éviter leur développement
- Éviter leur sortie de l'élevage
- Éviter la contagion vers l'homme
- Éviter leur sortie dans l'environnement

► Repas

► APRÈS-MIDI : partie pratique en exploitation

> 3H30 :

- Mise en application pratique sur le terrain avec quelques exemples simples.
- Échanges entre participants, retours d'expériences.

Informations

> **Public concerné** : éleveurs d'ovins du département de la Manche.

> **Pré-requis** : aucun.

> **Outils et documents remis aux participants** : copie des documents présentés.

> **Méthodes pédagogiques – Évaluation** : exposés et échanges, mise en pratique selon différentes méthodes, évaluation par un questionnaire.

> **Validation** : attestation de présence / suivi de formation (si suivie intégralement)

> **Handicap et accessibilité** : en échangeant sur vos difficultés, nous pourrions mettre en oeuvre des conditions d'accueil en matière d'accessibilité et d'accompagnement.

> **Conditions de réalisation** : groupe de 6 à 15 personnes.

> **Délai d'accès** : entre 1 et 9 mois maximum.

Attention selon votre état de santé (grossesse, etc.), veuillez contacter votre médecin afin de vérifier la compatibilité avec la formation (zoonose, bousculade, risques biologiques, etc.).

Coût de la formation 35 € / jour
> Déjeuner inclus (15 euros)

Informations :

Le règlement intérieur, les documents de présentations de nos formations, les résultats de satisfaction et les calendriers de programmation sont disponibles dans l'onglet formation du site du GDS Manche : <https://gds50.com/formations-eleveurs-agriculteurs/>

